

Informations cantonales: le collège de Saint-Jean d'Illac"



Décidément les campagnes électorales sont pour certains des moments privilégiés pour se parer de toutes les vertus. Ainsi en est-il de l'action du conseiller général sortant dans un article récent du quotidien Sud-Ouest quant au collège de Saint-Jean d'Illac.

Pour que l'information des Illacais soit complète et précise, voici le rappel de quelques faits:

- tout d'abord, mais chacun s'en sera douté, la **décision de création d'un collège relève de la seule responsabilité de l'éducation nationale** sur des critères de démographie scolaire
- le **Département**, via le Conseil Général, a l'**obligation de financement**, telle que prévue par la loi.

Concernant le collège de notre commune:

- le terrain a été fourni par la ville de Saint-Jean d'Illac et financé par le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) des collèges de Martignas et Saint-Jean d'Illac (et non le Conseil Général);
- la salle de sport Pierre Favre, d'un coût d'environ 2,5 millions d'euros, a été financée par la Ville de Saint-Jean d'Illac, avec pour seule subvention du Conseil Général la somme de 600 000 euros, systématiquement attribuée pour la réalisation du préau sportif associé à chaque collège;
- enfin, la piste cyclable qui va du Bourg au Las, et qui dessert le collège, a été réalisée et financée en totalité par la ville de Saint-Jean d'Illac. Sur le montant global de cette infrastructure d'un coût de 600 000 euros (hors acquisitions foncières) la ville de Saint-Jean d'Illac attend toujours depuis 2007 la subvention de 25% soit 150 000 euros...

Hervé Seyve